



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CHAMPS VILLARS / BARRICADE

Réunion du Mardi 8 Novembre 2022 à 20 H

Le rendez-vous périodique du Collectif avec les représentants du bailleur social, Domnis : Les problèmes électriques (allées des violettes, parc des tulipes, parc Kastler, par exemple ...)

L'entretien des espaces verts :

Le renouvellement de l'entreprise prestataire est en cours. Les appels d'offres ont été lancés. La saison qui approche va permettre de réaliser certains travaux, type élagages. Les parcs font partie du plan de rénovation prévu. Une date reste à confirmer.

Le stationnement :

Le marquage des emplacements de places de parkings a débuté, voire même évolué, pour s'élargir, permettant ainsi aux deux roues de se garer correctement. Ces adaptations ne sont pas encore achevées, notamment allée des myosotis.

Un audit entre la PM et le bailleur serait souhaitable afin de trouver une solution pérenne entre signalétiques horizontales comme verticales !!

Les petits travaux :

Le curage des regards, n'est pas du ressort des locataires, en cas de grosses pluies. La question se pose de savoir quelle entreprise va s'en charger et à quelle fréquence.

Le remplacement des poubelles est attendu, en particulier allée des violettes.

Les augmentations des provisions pour charges, en juillet, liées à la situation géopolitique ont été évoquées...

Le Collectif souhaite être associé aux travaux de rénovation prévus puisqu'ils sont les premiers concernés. Les locataires pourraient être force de propositions du bien vivre ensemble.

En conclusion, bien que le temps d'exécution paraisse parfois trop long, il est clair que ce Collectif de locataires représente un interlocuteur de choix pour le bailleur.

Informations connexes :

La vigilance de notre PM aux trafics sur le secteur, sa présence inopinée en soirée afin de les déranger.

Les verbalisations se font régulièrement. Une dizaine de voitures ventouses sont évacuées chaque mois.

Les trottinettes :

En pièce jointe, une fiche de rappel des règles de sécurité à respecter ainsi qu'une fiche récapitulative des infractions ouvrant droit à verbalisations.

Les rodéos :

Pour rappel, la législation a évolué, et est désormais classée en délinquance de voie publique. C'est donc devenu un délit dont les peines encourues sont plus lourdes.



